



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Individualisation des crédits de contribution aux organismes de regroupement - exercice 2026

N° 004.04.2026

Rapporteur :
Catherine FEVRIER

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 21 avril 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absente excusée

Anne MAUREL a donné procuration à Sandrine BONGEOT

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Les contributions aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune ont été inscrites à l'article 65568 du budget principal 2026 voté le 18 décembre 2026.

Il convient de procéder à l'individualisation du montant des crédits ouverts pour chaque organisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260429-004042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux articles L 1111-13 et L 2131-11 du général des collectivités territoriales, monsieur Jonathan TEYSSEYRÉ ne prend pas part au vote.

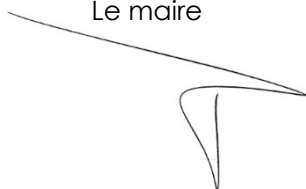
Sur proposition de madame Catherine FEVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la répartition des crédits selon le détail ci-dessous :

Association foncière de remembrement	310 €
École intercommunale de musique du Lauragais	25 765 €
TOTAL	26 075 €

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

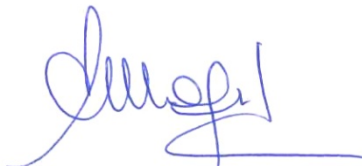
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 29 avril 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260429-004042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation